



COMMUNE DE CRAVANT

Le **TROIS SEPTEMBRE DEUX MIL QUINZE à 20 H**, le Conseil Municipal convoqué le 27 août 2015 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire.

Conseillers en exercice : 14	Absents : 0	Procuration : 0
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoints :	Alain GODARD, Michèle BARY, George BASSAN	
Conseillères :	Valérie LEGRAND, Déborah HERVE, Laurette NICOLLE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, Bruno GUEUX, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Hubert LEVEQUE, Gérard BERTHIER, Dominique SAVARY	
Excusé :		
Secrétaire :	Sylvain LEHOUSSEL	

===<<>>===

1- PROJET DE PARC EOLIEN NORD CRAVANT – IRANCY

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2010, relative au développement d'un projet éolien sur la commune.

Suite à cette délibération la société Eolfi avait procédé à des études de vents sur une zone au nord de Cravant et sur Irancy.

Ces premières études permettent d'envisager aujourd'hui une suite à ce projet.

Dans ce cadre, la Société Eolfi sollicite de la part de la Commune son soutien pour poursuivre les études de faisabilité de ce projet sur le territoire communal et pour déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation des études préalables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour :

- Apporte son soutien à la Société Eolfi pour qu'elle poursuive les études de faisabilité du projet sur le territoire de la commune, ces études techniques, environnementales étant indispensables à la validation de ce projet.
- Autorise le Maire à signer tous documents qui seraient nécessaires à la réalisation de ces études préalables.

Il est en outre demandé à la société Eolfi de prévoir une information régulière de la Commune au fur et à mesure de l'avancement de ces études, afin que les habitants puissent être tenus régulièrement au courant.

2- VALIDATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE DU GROUPE SCOLAIRE

Après consultation de 3 cabinets pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'accessibilité et de sécurité du groupe scolaire, 2 cabinets ont fait une offre : le cabinet AGTC 45 pour 19 600 € HT et le cabinet UBIK pour 17 000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité et de sécurité du groupe scolaire au Cabinet UBIK

et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ce contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux référencés ci-dessus.

3- ETUDE D'UN DPU DE FONDS DE COMMERCE ET DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR LES DPU SUR LES FONDS DE COMMERCE

Mme le Maire fait part au conseil municipal de la réception d'une déclaration de cession de fonds de commerce de la part de Mr et Mme Rabut Eric pour le fonds de « café-bar, salle de jeux, petite brasserie, confiserie, bimbelerie, tableterie et vente à emporter » situé 32 rue d'Orléans à Cravant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire office de son droit de préemption sur le fonds de commerce propriété de Mr et Mme Rabut Eric situé 32 rue d'Orléans à Cravant.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et afin d'assurer une bonne administration communale, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déléguer au maire les missions suivantes :

- D'exercer au nom de la commune le droit de préemption de cession des fonds de commerce, défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
- D'exercer au nom de la commune les droits de préemption de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme, rappel de la délégation accordée par délibération 2014/035 du 17 avril 2014

4- AVIS DE LA COMMUNE SUR LA NON INTEGRATION DE LA CCECY A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Considérant que la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », adoptée le 16 juillet 2015, incite prioritairement les élus du bloc communal à anticiper l'avenir,

Considérant que dans cette perspective, les élus des communautés de communes rurales du Pays Chablisien, d'Entre Cure et Yonne, du pays Coulangeois et du Tonnerrois en Bourgogne se sont réunis pour évoquer l'évolution de leurs périmètres respectifs et que, sans préjuger de telle ou telle nouvelle configuration intercommunale, il se dégage une volonté affirmée de renforcer les territoires ruraux, Considérant que la ruralité de ces territoires est complémentaire du tissu urbain et que c'est dans cet esprit que la Communauté de Communes entre Cure et Yonne s'est engagée aux côtés de l'Agglomération Auxerroise dans une démarche d'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), l'échelle du SCoT étant la plus pertinente pour renforcer les liens entre l'agglomération et les territoires péri-urbains, Considérant par conséquent que cette adhésion au Scot est compatible avec le maintien de structures intercommunales rurales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet le vœu que la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, dont la Commune est membre, ne fasse pas l'objet d'un rattachement forcé à l'Agglomération Auxerroise.

5- FACTURATION FORFAITAIRE DE L'EAU

Suite à un problème remontant à 2007, un abonné du service de l'Eau potable a lancé en 2013 une procédure judiciaire à l'encontre de la commune.

En 2014, la commune a lancé une tentative de règlement amiable via son avocat et son assurance ; sans succès.

Dans le cadre de cette tentative de règlement amiable, il a été proposé une diminution temporaire à 60m³/an de ce forfait, sur la durée des travaux envisagés (2014-2015).

Cette tentative de règlement amiable n'ayant pas abouti,

le conseil municipal, par délibération, à l'unanimité,
autorise le maire à facturer une base de consommation de 60 m³ par an sur la
période 2014-2015,
à reprendre une facturation de l'eau potable pour cet abonné selon sa consommation
réelle pour la suite,
et le mandate pour prendre toutes dispositions dans ce sens ainsi que pour recouvrer
les éventuels impayés.

6- NOMINATION DU REPRESENTANT COMMUNAL A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Pour représenter la Commune à la commission intercommunale d'accessibilité, le conseil
municipal nomme Mr Hubert LEVEQUE.

7- MAINTIEN OU CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTE « DROIT DE PLACE »

Après étude de cette régie de recette « droit de place », il s'avère qu'elle n'a plus
aucune activité, elle avait été créée lorsque des camions d'outillage, entre autres,
stationnaient sur la commune.

A défaut d'une réactivation rapide, il serait souhaitable, à la demande du trésorier de
Vermenton, de procéder à sa clôture.

Après délibération, le conseil municipal décide de supprimer la régie de recette
« droit de place ».

8- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Suite à la réussite du concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe afin de pouvoir
nommer l'agent sur ce poste, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer ce
poste à compter du 1^{ER} octobre 2015.

Pour le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, un agent peut bénéficier
d'un avancement de grade à l'ancienneté, à cette fin, le conseil municipal, à
l'unanimité, décide de créer ce poste à compter du 1^{er} octobre 2015.

9- DROITS DE PREEMPTION URBAIN

Mme le Maire informe le conseil municipal que la Commune n'a pas exercé son droit de
préemption sur la vente suivante :

-sur l'immeuble cadastré AC 3 situé 17 rue du Val du Guette à Cravant appartenant à
Mr Lionel CHARLOT ET Mme Martine CHAMBRAUD.

10- QUESTIONS DIVERSES

CCAS : Mme le Maire fait part que la loi NOTRe publiée au journal officiel du 8 août 2015
précise dans son article 79 que les communes de moins de 1 500 habitants peuvent
supprimer leur CCAS.

Le conseil municipal souhaite conserver le budget CCAS. L'information sera faite au trésorier
de Vermenton.

Elections régionales : elles auront lieu les dimanche 6 décembre 2015 pour le 1^{er} tour et le
dimanche 13 décembre 2015 en cas de second tour.

Columbarium : Une étude pour la mise en place d'un second columbarium, semblable au
premier, va être faite étant donné qu'il ne reste plus qu'une place actuellement.

Mr Moncomble fait remarquer qu'un muret s'est effondré sur une tombe dans le nouveau
cimetière.

Skate parc : Un jeune de Cravant est venu déposer des propositions pour la mise en place d'un skate parc à Cravant. Le conseil municipal des jeunes de la CCECY a précédemment rejeté ce projet. De plus, ne connaissant pas le nombre de jeunes intéressés par ce projet, le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Eclairage public : Mr Levêque fait part que l'éclairage public de la zone industrielle des Bouchots a de nouveau disjoncté. L'entreprise Eiffage qui doit passer lundi est déjà informée de ce problème.

Embâcle : Suite à la tempête, quelques embâcles se sont constitués le long du ru d'Arbaut. Il est recommandé de les dégager du ru avant un nouvel orage.

Stationnement le long RD 606 : Mr Berthier pose le problème du stationnement le long de la RD 606. Certains jours, les voitures stationnées devant sa propriété l'empêchent de sortir de chez lui. Les accotements sont dégradés et ne peuvent être entretenus par les employés communaux. La sécurité des piétons étant en cause, un rappel sera à nouveau fait aux résidents du secteur sur l'interdiction de stationner le long de la départementale.

Circulation aux abords de l'école : Mme Hervé demande le bilan après un an de la suppression de la barrière de l'école, qui empêchait toute circulation dans la rue d'Orléans. Cela a permis une meilleure circulation pour les riverains et les commerces. Mais les barrières de protection imposées par le plan vigipirate sont maintenues.

La sécurisation des enfants est assurée et la circulation est régulée par Martine. Tout se passe très bien entre les enfants des transports scolaires et ceux qui arrivent avec leur famille.

Incendie : Les pompiers remercient Mr et Mme Lerman et Mr Godard, et toutes les personnes qui ont apporté leur contribution pour restaurer les pompiers mobilisés lors de l'incendie du haut du Cougnot de dimanche 30 août 2015. Mr Jacques Thomas est également remercié pour l'apport de sa citerne à eau.

Les Echos : Mr Lehoussel fait part de la préparation des Echos, les articles doivent parvenir en mairie avant le 21 septembre pour une distribution début octobre.

Médailles : MM Pianezze et Gueux se sont vus décerner la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale d'argent pour leurs 20 années au service des collectivités locales. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Marché de Noël : Mr Moncomble fait part de l'organisation par les pompiers et le Syndicat d'Initiative d'un marché de Noël le samedi 19 décembre de 10 à 22 heures rue d'Orléans.

Ramassage ordures ménagères : Mr Godard informe que par trois fois cette année le ramassage des ordures ménagères n'a pas pu être réalisé complètement rue Bleue ; le camion benne n'ayant pas pu passer en raison du stationnement bloquant de quelques voitures mal garées. L'ensemble des riverains de la rue Bleue subit donc les nuisances occasionnées par l'absence de ce ramassage.

Il est rappelé que le ramassage des ordures ménagères est une compétence de la Communauté de Communes. Cependant pour permettre ce ramassage, la Commune serait contrainte de prendre des dispositions d'interdiction de stationnement rue Bleue si cette situation devait se renouveler.

Eau potable : Mr Godard informe que :

- l'étude BAC (Bassin d'Alimentation de Captage) imposée par la Préfecture en est arrivée au stade de la consultation pour trouver une société qui la réalisera conjointement avec celles de Bazarnes, Accolay et Vermenton.

- mutualisation : toujours sous l'impulsion de la Préfecture une première réunion a eu lieu à la CCECY, pour une réflexion sur le regroupement des régies de l'Eau potable d'une partie

des communes sur le bassin de la Cure ; les objectifs étant l'optimisation du service et de la qualité.

Eolien : D'autres sociétés qu'Eolfi nous ont contactés pour étudier une implantation côté sud avec Vermenton.

Demandes de Mr Guerrier, habitant de Cravant :

- Eclairage public : rappel des modes de fonctionnement : en semaine fonctionnement le matin à partir de 6 h et le soir jusqu'à 23 h, le week-end (vendredi et samedi) éclairage toute la nuit ainsi que des monuments historiques.
Une réflexion avec l'aide du SDEY va être menée en vue d'un éventuel plan d'optimisation de l'éclairage public dont les objectifs sont les économies d'énergie et la qualité
- Assainissement : Une pétition signée de quelques riverains de la rue du Faubourg Saint Nicolas fait mention de nuisances olfactives lors de l'ouverture du poste de refoulement d'assainissement. Une réponse a été faite à ces personnes et la demande transmise à la CCECY compétente pour l'assainissement.
- Vitesse : La vitesse n'est pas respectée dans cette rue. Il est rappelé qu'une personne avait déjà été accidentée dans cette rue et un chat s'est fait écraser récemment. Ce problème est récurrent dans la plupart des rues de Cravant où certaines personnes ne respectent pas les limitations.
- Epicerie : Une solution se profile mais la procédure est longue et la succession est toujours en cours.
- Le marché du samedi se limite à un commerçant de fruits et légumes.

La séance est levée à 21H 50.
Le Maire,

Clermont